



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Sarthe



DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE Année scolaire 2018-2019

document à adresser à DSDEN 72 – D1D – Gestion collective par la voie hiérarchique
avant le 16 mars 2018

1ère demande

renouvellement

Division du Premier Degré
D1D

Gestion collective
des enseignants du
premier degré public

Elodie VAVASSEUR
Chef de division

2018A/021/D1DGC

Dossier suivi par :
Jeanine CARRAUD
0243.615.829
Laureen THOMAS
0243.615.828

ce.72gestion-collective@ac-nantes.fr

19 boulevard Paixhans
CS 50042
72071 LE MANS Cedex 9

Madame

Monsieur

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Fonctions exercées : adjoint (préciser le niveau de classe) :

autre fonction (préciser) :

Etablissement ou école d'exercice :

Participez-vous au mouvement départemental ? oui non

Demandez-vous un temps partiel pour 2018-2019 ? oui non

Êtes-vous titulaire d'une reconnaissance en qualité de
travailleur handicapé (RQTH) ? oui non

Si votre demande de RQTH est en cours, précisez la date de dépôt :

Votre demande

(vous pouvez joindre une demande manuscrite si vous souhaitez expliciter votre situation)

Temps d'allègement de service demandé pour l'année scolaire 2018-2019 (en 1/2-journée) :

Période d'allègement demandée : du au

pour l'année scolaire complète

Fait à, le signature de l'intéressé(e)

Avis de l'IEN sur l'organisation du service :

Fait à, le visa et signature de l'IEN

Cadre réservé à l'administration

Antériorité de l'allègement de service :

	2017-2018	2016-2017	antérieur
1/2 journée			
1 journée			

Congés obtenus

- congés de maladie ordinaire : nombre de jours en 2017-2018
nombre de jours en 2016-2017
- congés de longue maladie : du au
du au
du au
- congés de longue durée : du au
du au
du au

Temps partiels obtenus

- Temps partiel thérapeutique : du au
- Temps partiels antérieurs : 2017-2018
2016-2017

Avis de la CAPD :

Décision de l'IA-DASEN :

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale

Jean-Marc MILVILLE